



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Renseignements

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/reenseignements.asp

Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-96804-7 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2024

Table des matières

Message du ministre	5
Message de la sous-ministre	6
L'organisation en bref	7
Mission	7
Vision	7
Valeurs	7
Quelques données clés en matière de développement durable	8
Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques	9
Contexte interne	13
Contexte externe	14
Plan d'action de développement durable	16
Action 1 : Encourager la réalisation de projets de valorisation des rejets thermiques au Québec	17
Action 2 : Soutenir des projets de démonstration technologique au Québec en matière d'énergie et de réduction des émissions de GES	18
Action 3 : Accroître l'électrification des véhicules légers du Québec	19
Action 4 : Accélérer le déploiement de bornes de recharge publiques	20
Action 5 : Créer de nouvelles aires protégées et conservées	21

Action 6 : Accroître la protection des espèces fauniques ou floristiques en situation précaire au Québec et de leurs habitats	22
Action 7 : Lutter contre les espèces aquatiques envahissantes et les organismes pathogènes de la faune aquatique	23
Action 8 : Appuyer le verdissement des infrastructures municipales pour réduire ou prévenir les risques liés aux vagues de chaleur et aux pluies intenses	24
Action 9 : Présenter l’offre d’activités récréotouristiques, éducatives et de plein air dans les aires protégées créées en vertu de la <i>Loi sur la conservation du patrimoine naturel</i>	25
Action 10 : Déployer des initiatives d’éducation sur la faune et les habitats pour les clientèles scolaires	26
Action 11 : Intégrer le développement durable dans les processus décisionnels du Ministère	27
Action 12 : Intégrer le développement durable aux programmes de soutien financier normés du Ministère.....	28
Action 13 : Accroître les acquisitions responsables du Ministère.....	29
Action 14 : Accroître les pratiques écoresponsables du Ministère dans le domaine des technologies de l’information	30
Action 15 : Élaborer une stratégie visant à faire évoluer l’utilisation des espaces en fonction des nouveaux modèles de travail qui misent sur une utilisation dynamique et collective des lieux	31
Action 16 : Augmenter la performance de la gestion des matières résiduelles des bâtiments et locaux occupés par les employés du Ministère.....	32
Action 17 : Accroître l’électrification du parc des véhicules légers utilisés par le Ministère	33
Action 18 : Augmenter la part modale du transport actif, collectif et des autres solutions de rechange à l’auto solo des employés du Ministère.....	34
Tableau synoptique	35

Message du ministre



C'est avec enthousiasme que nous avons pris part à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 qui invite les ministères et organismes à élaborer leur propre plan d'action. Cette nouvelle mouture de la stratégie est la réponse formelle du gouvernement du Québec à l'Agenda 2030 de l'Organisation des Nations Unies et les 17 objectifs de développement durable qui y sont associés. Il s'agit d'une démarche qui s'inscrit en cohérence avec les politiques, stratégies et programmes de notre ministère qui s'appuyaient déjà sur des principes de développement durable.

Dans un contexte d'accélération des défis liés à la crise climatique, à la perte de la biodiversité et à la pollution, ainsi que de leurs effets sur la société et les communautés, il est impératif de prendre des engagements audacieux et de mettre en place des mesures qui nous aideront à les respecter.

Parmi les initiatives du Ministère figurent le projet de Stratégie de réduction et de gestion responsable des plastiques, dont l'adoption est prévue en 2024, le futur Plan Nature 2030, comprenant un budget historique de 650 M\$ sur sept ans, et le plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 visant à transformer plus rapidement notre économie et à mieux faire face aux changements climatiques. Le gouvernement du Québec entend également contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, auxquels il s'est déclaré lié, d'ici 2030.

Il faut agir rapidement sur tous les fronts. C'est pourquoi nous avons mis en place de nouveaux leviers financiers et stratégiques structurants pour accélérer la transition en cours, en plus de bonifier considérablement ceux qui le sont déjà.

Toutes ces mesures sont parfaitement alignées avec le présent Plan d'action de développement durable 2023-2028. Je suis fier de dire que le Ministère est en action et qu'il assume également le leadership gouvernemental et la coordination dans la transition climatique et énergétique du Québec.

Plus que jamais, la mission du Ministère est au cœur des enjeux les plus cruciaux pour l'avenir. Les citoyens demandent au gouvernement de poser des gestes concrets en faveur de la protection de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la transition énergétique et de la conservation de la biodiversité.

Les actions que nous prendrons dans les prochaines années seront déterminantes pour l'avenir de notre planète. Nous souhaitons bâtir un Québec vert, responsable et prospère. Les générations à venir comptent sur nous.

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région des Laurentides,

Benoit Charette

Message de la sous-ministre



Au Ministère, nous sommes déterminés à lutter contre les changements climatiques, à agir pour conserver la biodiversité et à tout mettre en œuvre pour accélérer la transition climatique et énergétique.

C'est dans ce contexte que nous présentons notre Plan d'action de développement durable 2023-2028. Solidement ancré dans la mission et les champs d'intervention du Ministère, le développement durable est au cœur de ses plans, programmes et stratégies. Pensons au Plan stratégique 2023-2027; au Plan pour une économie verte 2030 et ses plans de mise en œuvre; au Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique du Québec; à la Stratégie de mise en valeur du patrimoine faunique et naturel; ou encore à la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030.

Ces exemples et les nombreuses autres données détaillées dans ces pages démontrent qu'en réunissant l'expertise gouvernementale en matière de faune, d'environnement et de transition climatique au sein d'un même ministère, nous pouvons mieux répondre aux attentes élevées de la population en matière d'environnement. Toute l'équipe du Ministère est fière de contribuer à ce grand projet de société.

Le Ministère a également un rôle majeur à jouer en matière d'exemplarité de l'État et ses engagements sont ambitieux. Porteur de la Stratégie gouvernementale, à laquelle le présent Plan d'action de développement durable apporte une contribution importante, il soutient également les autres ministères dans l'implantation de mesures structurantes par l'entremise du Bureau de coordination du développement durable.

Porté par une vision d'avenir, celle d'une organisation plus performante, efficiente et transparente, le Ministère a pour ambition d'optimiser ses façons de faire et de maximiser ses collaborations.

En terminant, je remercie celles et ceux qui ont pris part à l'élaboration du Plan d'action de développement durable 2023-2028 et qui contribueront à sa mise en œuvre. Il s'agit d'un nouveau levier structurant pour atteindre nos objectifs stratégiques.

La sous-ministre,

Marie-Josée Lizotte

L'organisation en bref

Mission

Protéger l'environnement, assurer la conservation et la mise en valeur de la biodiversité et jouer un rôle clé dans la transition climatique, dans une perspective durable, afin de contribuer aux enjeux prioritaires de la société québécoise.

Vision

S'unir pour faire du Québec un chef de file en ce qui a trait à la faune, à l'environnement et à la transition climatique.

Valeurs

Collaboration : Unir nos compétences, notre expertise et notre savoir-faire avec ceux de nos partenaires dans un esprit de partage et de concertation afin de travailler à l'atteinte d'un objectif commun.

Expertise : Mettre à contribution nos compétences et notre expérience pour accomplir la mission de notre organisation et ainsi être la référence en matière d'enjeux environnementaux.

Rigueur : Faire preuve de professionnalisme, de cohérence, d'objectivité et d'exactitude dans l'accomplissement de notre travail, dans le respect des plus hauts standards de qualité.

Leadership : Faire du Ministère un chef de file, tout en demeurant ouverts et en étant proactifs dans nos actions, afin d'accompagner la société québécoise dans les actions et les gestes nécessaires pour relever les défis qui nous permettront de construire le Québec de demain.

Innovation : Innover dans notre manière d'impliquer nos partenaires et de travailler avec eux afin de développer et d'appliquer de nouvelles idées, technologies, méthodes et pratiques visant à résoudre des enjeux environnementaux et à promouvoir la durabilité.

Passion : Faire preuve d'un engagement profond afin d'assurer la pérennité des écosystèmes humains et naturels.

Quelques données clés en matière de développement durable

Donnée clé	Description
171 724	Véhicules entièrement électriques et hybrides rechargeables légers immatriculés au Québec en janvier 2023
1,3 G\$	Revenus découlant des quatre ventes aux enchères du marché du carbone en 2022-2023
5 900	Demandes d'autorisation environnementale traitées en 2022-2023, dont 2 000 demandes d'autorisation ministérielle et 3 900 déclarations de conformité
Plus de 116 000	Participants aux différents programmes de transition climatique et énergétique en 2022-2023
29 465	Interventions effectuées dans le cadre des activités de surveillance et de contrôle relativement au respect de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> et des autres lois qui relèvent du Ministère (à l'exception des inspections concernant la <i>Loi sur la sécurité des barrages</i> ainsi que des interventions réalisées dans le cadre des activités de surveillance et d'enquête liées à la réglementation faunique) en 2022-2023
280 370 km²	Superficie des aires protégées sur le territoire québécois au 31 mars 2023, y compris les annonces d'intention gouvernementales
731	Parcs nationaux (27) et territoires fauniques structurés, dont les réserves fauniques (21), les zones d'exploitation contrôlée (86), les pourvoiries (564), les refuges fauniques (9) et les autres (24)
92 %	Proportion de programmes de soutien financier normés qui incluent des critères écoresponsables ou écoconditionnels au 31 mars 2023
2,4 G\$	Contribution du secteur faunique au produit intérieur brut (PIB) du Québec pour l'année civile 2022 en ce qui a trait à la valeur ajoutée ¹

1. La valeur ajoutée est une composante du PIB qui permet de mesurer la richesse effectivement mise à la disposition de l'économie par le système productif du secteur considéré.

Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

Nom du document organisationnel	Orientation ou objectif du document organisationnel	Lien avec les objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Plan stratégique 2023-2027	<p>Le développement durable est au cœur des trois orientations du Plan :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préserver la santé et la diversité des écosystèmes • Soutenir la transition climatique et énergétique • Mettre l'expertise de notre personnel au profit de la population et des clientèles 	<p>1.3 Favoriser la consommation responsable</p> <p>2.1 Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes</p> <p>2.2 Améliorer la santé des écosystèmes</p> <p>2.3 Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens</p>
Plan pour une économie verte 2030 et ses plans de mise en œuvre	<p>Le Plan pour une économie verte 2030 s'inscrit dans une perspective de développement durable. Il est structuré selon cinq axes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Atténuer les changements climatiques 2. Construire l'économie de demain 3. Renforcer la résilience du Québec face aux impacts des changements climatiques 4. Créer un environnement prévisible et propice à la transition climatique 5. Développer et diffuser les connaissances nécessaires pour guider la transition 	Tous les objectifs
Stratégie québécoise sur la recharge de véhicules électriques	<p>La Stratégie repose sur trois grands axes qui constituent les fondements des efforts gouvernementaux en matière de recharge :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Déploiement de la recharge 2. Environnement d'affaires 3. Gouvernance 	<p>1.1 Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables</p> <p>1.3 Favoriser la consommation responsable</p> <p>4.2 Accélérer la transition vers une mobilité durable</p> <p>5.8 Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables</p>

Nom du document organisationnel	Orientation ou objectif du document organisationnel	Lien avec les objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030	<p>La Stratégie propose sept orientations qui permettront au gouvernement d'assumer son rôle de gardien de l'eau et de mobiliser les acteurs concernés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer une eau de qualité pour la population 2. Protéger et restaurer les milieux aquatiques 3. Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau 4. Miser sur le potentiel économique de l'eau 5. Promouvoir une utilisation durable de l'eau 6. Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau 7. Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau 	<ol style="list-style-type: none"> 2.1 Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes 2.2 Améliorer la santé des écosystèmes 2.3 Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens
Stratégie de mise en valeur du patrimoine faunique et naturel 2021-2026	<p>La Stratégie s'articule autour de trois orientations qui permettront de mettre en valeur des territoires pour lesquels il est possible de présenter une offre complète, diversifiée et structurée pour la pratique d'activités récréatives en milieu naturel :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire connaître les territoires voués à la pratique d'activités récréatives en milieu naturel 2. Aménager les territoires selon les meilleures pratiques connues 3. Soutenir l'innovation 	<ol style="list-style-type: none"> 1.2 Structurer le marché des emplois verts et verdissants 2.3 Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens 4.1 Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux

Nom du document organisationnel	Orientation ou objectif du document organisationnel	Lien avec les objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
<p>Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec - mise à niveau 2026</p>	<p>Le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique conjugue les efforts du Québec pour un avenir énergétique durable en agissant sur divers points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement du territoire • Le transport et la mobilité • L'industrie • Les bâtiments résidentiels • Les bâtiments commerciaux et institutionnels • Les réseaux autonomes • L'hydrogène vert et les bioénergies • L'innovation • Le financement novateur • La sensibilisation, la promotion et l'éducation 	<p>1.1 Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables</p> <p>1.2 Structurer le marché des emplois verts et verdissants</p> <p>4.1 Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux</p> <p>4.2 Accélérer la transition vers une mobilité durable</p>
<p>Politique sur les parcs nationaux du Québec</p>	<p>La Politique prône la gestion responsable des parcs nationaux à travers trois orientations, afin que les générations de demain soient à même d'en bénéficier :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuivre le développement du réseau des parcs nationaux du Québec 2. Assurer la conservation des patrimoines naturel, culturel et paysager 3. Contribuer à la qualité de vie des citoyens et des collectivités 	<p>2.1 Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes</p> <p>2.2 Améliorer la santé des écosystèmes</p> <p>2.3 Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens</p>

Nom du document organisationnel	Orientation ou objectif du document organisationnel	Lien avec les objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
<p>Stratégie de valorisation de la matière organique</p>	<p>La Stratégie présente la voie à suivre par le Québec, en privilégiant 14 directions qui constituent des solutions pour gérer efficacement la matière organique et réduire les gaz à effet de serre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hausser les redevances pour l'élimination des matières résiduelles • Offrir, sur l'ensemble du territoire municipal, la possibilité aux citoyens de récupérer la matière organique • Compléter la collecte de la matière organique • Dynamiser les programmes qui financent la gestion des résidus alimentaires et verts • Stimuler le marché pour le digestat et le compost • Moderniser le système de collecte sélective • Adopter des pratiques exemplaires pour soutenir le recyclage • Améliorer la performance des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition • Favoriser la mise en valeur du bois récupéré • Augmenter le recyclage des biosolides municipaux • Connaître et améliorer la qualité des matières résiduelles fertilisantes • Détourner de l'enfouissement les biosolides papetiers • Favoriser le recyclage des biosolides papetiers • Examiner la mise en œuvre du bannissement réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> 1.1 Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables 1.2 Structurer le marché des emplois verts et verdissants 1.3 Favoriser la consommation responsable

Nom du document organisationnel	Orientation ou objectif du document organisationnel	Lien avec les objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
<p>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – plan d’action 2019-2024</p>	<p>La Politique veut encourager des comportements plus respectueux de l’environnement et de meilleures pratiques de consommation et de gestion des matières résiduelles en s’appuyant sur la volonté gouvernementale de bâtir une économie verte et sur l’engagement collectif et individuel des Québécoises et des Québécois à l’égard du développement durable. Elle repose sur trois enjeux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre un terme au gaspillage 2. Contribuer à l’atteinte des objectifs du plan d’action sur les changements climatiques et ceux de la stratégie énergétique du Québec 3. Responsabiliser l’ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles 	<ol style="list-style-type: none"> 1.1 Soutenir la transition vers des modèles d’affaires durables 1.2 Structurer le marché des emplois verts et verdissants 1.3 Favoriser la consommation responsable

Contexte interne

Le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs était constitué de 3 565 employés réguliers et occasionnels en juillet 2023. Son personnel possède une expertise variée et riche de la diversité de ses mandats. Faisant écho aux enjeux prioritaires de la société québécoise, le Ministère fait du développement durable un élément central de sa mission et de ses interventions. Le Ministère a d’ailleurs pour rôle de coordonner la démarche gouvernementale de développement durable et d’accompagner les autres ministères et organismes dans l’application de la *Loi sur le développement durable*. Le Ministère assume également le leadership gouvernemental et la coordination dans la transition climatique et énergétique du Québec.

Le Ministère accentuera ces efforts dans les prochaines années afin d’accroître la durabilité de ses interventions, tant pour ce qui est de ses projets structurants, que de ses programmes de soutien financier, son parc de véhicules, ses technologies de l’information et ses acquisitions. Ce dernier point est d’autant plus important, le Ministère étant un grand donneur d’ouvrage dans l’appareil gouvernemental.

D’autres tendances du contexte dans lequel le Ministère évolue ont eu un impact sur la réalisation de ce plan et sur les engagements adoptés. En effet, comme l’ensemble des employeurs, le Ministère fait face à des enjeux liés à la pénurie de main-d’œuvre, ce qui crée une pression sur les employés en place, qui doivent veiller à maintenir les standards en matière d’accompagnement de la clientèle et de qualité des services offerts, tout en contribuant à la conservation de la mémoire organisationnelle.

Contexte externe

La sensibilisation des citoyens aux enjeux du développement durable est grandissante au Québec, comme partout dans le monde. Les thèmes de la protection de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la transition énergétique et de la protection de la biodiversité sont fréquemment abordés dans l'actualité. La population demande au gouvernement d'agir de manière concrète concernant ces enjeux.

Le Québec a la chance de disposer d'un patrimoine naturel d'une grande richesse, qui est d'ailleurs une source de fierté pour sa population. Étant particulièrement propice à la pratique d'activités fauniques, notamment l'observation ou la pratique de la chasse, de la pêche ou du piégeage, la nature a un effet bénéfique sur la santé physique et psychologique de ceux qui la fréquentent, tout en contribuant à la vitalité de l'économie et des régions du Québec.

Sur son territoire de près de 1,7 million de kilomètres carrés, le Québec n'échappe pas aux grands bouleversements mondiaux liés à l'activité humaine et aux changements climatiques qui affectent les écosystèmes ainsi que la biodiversité qu'ils abritent, tant pour la faune que pour la flore. Ces conséquences se font sentir sur les nombreux services rendus aux humains par les écosystèmes, qui contribuent à leur bien-être en matière de santé, de sécurité et de confort matériel.

Comme partout dans le monde, on compte de plus en plus d'espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables. En octobre 2023, le Québec comptait 86 espèces floristiques légalement désignées menacées ou vulnérables et 422 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables². Du côté de la faune, on compte près de 800 espèces vertébrées et plus de 30 000 espèces invertébrées. À ce jour, 65 espèces sont désignées en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, soit 37 espèces menacées et 28 espèces vulnérables, notamment le chevalier cuirré, la seule espèce vertébrée endémique au Québec³. À cela s'ajoute une liste de 115 espèces fauniques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Parmi les menaces qui pèsent sur les espèces en situation précaire, on retrouve l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. On dénombre au Québec plus de 70 espèces animales et végétales envahissantes, et plus d'une trentaine d'autres espèces sont susceptibles de s'y introduire⁴. Celles-ci peuvent entre autres dégrader des habitats et nuire aux espèces qui y habitent, notamment en transmettant des maladies ou des parasites. Elles peuvent également entraîner des conséquences économiques importantes sur l'agriculture, la foresterie, l'industrie de la pêche, la navigation de plaisance et le tourisme⁵.

Pour réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité, le gouvernement du Québec s'est engagé à appuyer, selon ses compétences, ses échanciers et ses ressources, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, issu de la 15^e Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (COP15). Ce cadre vise notamment la conservation de 30 % des terres et des océans de la planète.

2. [Liste des espèces floristiques désignées menacées ou vulnérables ou susceptibles de l'être \(gouv.qc.ca\)](#)

3. [Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

4. [Facteurs d'introduction et conséquences des espèces exotiques envahissantes | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

5. *Ibid.*

En ce qui concerne la transition climatique et énergétique, de grands changements s'opèrent depuis les dernières années, dont la transition vers une économie plus verte, plus sobre en carbone et plus résiliente. Cela se traduit par un changement dans les façons de produire les biens et les services et de consommer de l'énergie, et par le développement de nouvelles filières économiques. La cible québécoise de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour 2030 est fixée à 37,5 % par rapport au niveau de 1990, et l'objectif est d'atteindre la carboneutralité à l'horizon 2050. Pour y arriver, le Québec s'est doté du [Plan pour une économie verte 2030](#), qui expose les principes et les orientations de l'action climatique gouvernementale relatifs à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces derniers, et ce, dans plusieurs sphères de l'économie et de la société québécoises. En complémentarité, le [Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques 2026](#) s'attache à repenser la consommation d'énergie et à réduire les émissions de GES liées à la consommation et à la production d'énergie.

Le Québec sera confronté à des choix et à des défis importants dans les prochaines années pour réussir sa transition climatique et énergétique. En effet, malgré l'abondance relative de l'électricité au cours des dernières années, les nouveaux projets industriels et les besoins croissants d'électrification et de décarbonation amèneront une hausse importante de la demande dans les prochaines années. L'électricité du Québec provient à plus de 99 % de sources renouvelables comme l'hydroélectricité, l'éolien et la biomasse. Il s'agit d'une assise plus que solide pour réussir la transition énergétique et climatique. Cela dit, 50 % de la consommation d'énergie provient toujours des hydrocarbures, et il reste beaucoup de chemin à parcourir.

À l'échelle internationale, le Québec, tous secteurs confondus, se classait parmi les plus importants consommateurs d'énergie par habitant au monde en 2020, avec 183 gigajoules (GJ) en moyenne, alors que la moyenne mondiale se situait à 52 GJ⁶. Ce niveau élevé s'explique notamment par une structure industrielle composée d'entreprises grandes consommatrices d'énergie (alumineries, fabriques de pâtes et papiers, etc.) et par l'importance relative de l'électricité dans le chauffage résidentiel.

En 2021, le Québec demeurait au premier rang des provinces et territoires canadiens avec le plus faible taux d'émission de GES par habitant, soit 9,0 tonnes en équivalent CO₂ (t éq. CO₂). En comparaison, l'Alberta avait un taux d'émission de 57,6 t éq. CO₂ par habitant, soit le plus élevé au Canada⁷. En 2021, les émissions de GES du Québec ont globalement chuté de 8,9 %, par rapport au niveau de référence de 1990.

Depuis 1950, la température moyenne du Québec s'est réchauffée de 1 à 3 °C selon les régions. Ce réchauffement généralisé entraîne, et continuera d'entraîner, des bouleversements du système climatique, augmentant les risques notamment de vagues de chaleur, de sécheresses, de pluies intenses et d'inondations. Ces événements climatiques extrêmes ont des conséquences sur l'économie, les infrastructures et les écosystèmes ainsi que sur la santé et la sécurité des populations⁸, et ils affectent les finances publiques.

6. Whitmore, J. et P.-O. Pineau, 2023. État de l'énergie au Québec 2023, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, préparé pour le gouvernement du Québec

7. [Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2021 et leur évolution depuis 1990 \(gouv.qc.ca\)](#), p. 27

8. [Impacts des changements climatiques | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

Plan d'action de développement durable

La [Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028](#) (SGDD) énonce les priorités gouvernementales en matière de développement durable qui doivent être mises de l'avant dans les plans d'action de développement durable des ministères et des organismes. Le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs présente la contribution du Ministère à l'atteinte de ces priorités. Témoinant de la cohérence des engagements du Ministère en matière de développement durable, les logos du Plan pour une économie verte 2030 et du Plan stratégique 2023-2027 sont présentés à la suite de l'action lorsque celle-ci y est rattachée. Les logos des [objectifs de développement durable 2030](#) de l'Organisation des Nations Unies auxquels l'action répond sont également présentés.

Action 1 : Encourager la réalisation de projets de valorisation des rejets thermiques⁹ au Québec



L'utilisation des rejets thermiques d'une organisation pour répondre aux besoins de chaleur d'une autre organisation est au cœur de l'économie circulaire, et de la transition énergétique et climatique. En effet, ce procédé permet d'éviter le gaspillage d'énergie et la réduction des émissions de GES, puisque la réutilisation d'une énergie thermique qui est normalement rejetée dans l'environnement est considérée comme un approvisionnement énergétique sans émissions de GES. Au Québec, les rejets thermiques sont généralement simplement relâchés dans l'environnement, alors que leur potentiel de valorisation est considérable. On estime que les installations industrielles, les stations d'épuration et les autres établissements émetteurs sont à l'origine de rejets thermiques représentant 300 pétajoules (PJ) par année, soit l'équivalent d'environ 83 térawattheures (TWh), alors que les besoins thermiques annuels de l'ensemble des grands bâtiments (industriels, commerciaux, institutionnels et résidentiels) ainsi que les installations de production agricole en serre sont de 360 PJ, soit l'équivalent d'environ 100 TWh¹⁰.

Lancé en mars 2023, le programme [Valorisation des rejets thermiques](#) permet de soutenir des entreprises, des organismes, des institutions et des municipalités dans la réalisation de projets d'infrastructures visant la captation et la distribution des rejets thermiques.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.1.2. Accélérer le développement de l'économie circulaire	1.1 Nombre de gigajoules (GJ) d'énergie remplacées par des rejets thermiques valorisés (données annuelles) (Mesure de départ : sans objet)	0	303 651	696 627	2 089 881	6 269 643

9. Un rejet thermique (ou rejet de chaleur) est l'énergie thermique dégagée par un procédé dont le but n'est pas de produire cette énergie, qui serait normalement perdue.

10. [Pourquoi valoriser les rejets thermiques | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

Action 2 : Soutenir des projets de démonstration technologique au Québec en matière d'énergie et de réduction des émissions de GES



L'innovation technologique est un levier important de la transition climatique et énergétique. Lancé en 2013, le [programme Technoclimat](#) vise à encourager le développement d'innovations technologiques qui permettent d'améliorer l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables et des bioénergies, ainsi que la réduction d'émissions de GES. Plus spécifiquement, le programme permet de soutenir financièrement des projets de démonstration technologique au Québec en matière d'énergie et de réduction des émissions de GES, soit pour le développement d'une innovation précommerciale ou pour la mise à l'essai d'une technologie qui n'est pas encore disponible sur le marché québécois. En plus des retombées environnementales, la commercialisation des technologies propres peut générer d'importantes retombées économiques, en plus de contribuer à la création et au maintien d'emplois. Les cibles annuelles ont été déterminées en fonction de la moyenne annuelle des demandes acceptées au programme depuis 2013, soit 9 demandes acceptées par année entre 2013 et 2023.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.1.3. Accélérer le développement des filières vertes et des technologies propres	2.1 Nombre de technologies ou procédés en démonstration, acceptés dans le cadre du programme Technoclimat ¹¹ (données annuelles) (Mesure de départ : 12 en 2022-2023)	9	9	9	9	9

11. L'indicateur réfère à tous les projets acceptés durant l'année financière, dont le statut peut être terminé, en cours ou annulé.

Action 3 : Accroître l'électrification des véhicules légers du Québec



Le Québec s'est engagé à interdire la vente de véhicules à essence neufs au plus tard le 31 décembre 2035 et il s'est donné une cible, dans le plan de mise en œuvre 2023-2028 du Plan pour une économie verte 2030, de 2 millions de véhicules électriques sur les routes en 2030. L'utilisation de véhicules électriques permet de réduire les émissions de GES dans le secteur des transports, qui comptait pour plus de 40 % des émissions de GES du Québec en 2021, et elle contribue également à réduire la pollution atmosphérique générée par la combustion des produits pétroliers. Pour faciliter l'électrification du parc de véhicules légers, le Ministère a mis en place plusieurs mesures dans les dernières années, dont la norme véhicules zéro émission, qui a été instaurée pour inciter les fabricants automobiles à offrir plus de véhicules électriques sur le marché québécois, ainsi que du soutien financier aux citoyens, aux entreprises, aux organismes et aux municipalités du Québec pour l'achat de véhicules électriques avec les programmes [Roulez vert](#) et [Transportez vert](#).

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.3.1. Accroître la présence des produits et services durables sur le marché	3.1 Parts de marché des véhicules électriques selon les immatriculations de véhicules légers neufs ¹² (données annuelles) (Mesure de départ : 11,8 % pour les 3 premiers trimestres de 2022)	12,2 %	24 %	27 %	32 %	47 %

12. Les cibles de cet indicateur réfèrent aux années civiles, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Action 4 : Accélérer le déploiement de bornes de recharge publiques



Pour encourager l'adoption des véhicules électriques, l'offre de recharge publique doit prendre de l'expansion, en cohérence avec le nombre croissant d'électromobilistes. En effet, les bornes de recharge publiques sont particulièrement importantes puisqu'elles permettent de répondre aux besoins des orphelins de recharge (c'est-à-dire les électromobilistes qui n'ont pas accès à un stationnement ou à la recharge à leur lieu de résidence) et des électromobilistes en déplacement lorsque l'autonomie des véhicules ne permet pas de parcourir le trajet souhaité. La [Stratégie québécoise sur la recharge de véhicules électriques](#) vise le déploiement d'un total de 6 700 bornes de recharge rapide publiques et de 110 000 bornes de recharge publiques de niveau 2 en 2030.

Lancé en 2022, le [Programme de soutien au secteur privé pour le déploiement de bornes de recharge rapide publiques](#) offre une aide financière aux entreprises privées pour des projets d'achat et d'installation de bornes de recharge à courant continu publiques. Avec ce programme, le Ministère vise la mise en service de 1 070 bornes de recharge rapide à courant continu publiques par le secteur privé d'ici le 31 mars 2028.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.3.2. Faciliter les choix de consommation responsables et locaux	4.1 Nombre de bornes de recharge ¹³ rapide à courant continu publiques mises en service ayant reçu une aide financière (données cumulatives) (Mesure de départ : sans objet)	70	350	615	815	1 070

13. Une borne de recharge est comptabilisée pour chaque port de recharge.

Action 5 : Créer de nouvelles aires protégées et conservées



Devant les menaces qui pèsent sur les milieux naturels et la biodiversité au niveau mondial, 195 États ont adopté en 2022 le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal. Le Québec adhère à cet accord et s’est engagé à contribuer selon ses compétences, ses ressources et ses échéanciers à la cible phare visant à conserver 30 % des milieux terrestres et d’eau douce, et 30 % des milieux marins et côtiers de la planète. Pour y arriver, le Ministère travaillera en étroite collaboration avec ses différents partenaires afin de bonifier le réseau d’aires protégées et conservées du Québec, ce qui inclura également la reconnaissance et la mise en place d’autres mesures de conservation efficaces¹⁴ ainsi que des mesures de conservation complémentaires. Ces nouvelles approches s’appuient sur divers niveaux de protection, sur la notion de multiusage (principalement dans le sud du Québec) et sur la participation significative des collectivités locales. Cette collaboration se fera également avec les communautés des Premières Nations et des Inuit.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
2.1.1. Bonifier le réseau d’aires protégées et conservées du Québec	5.1 Pourcentage du territoire du Québec visé par une mesure de conservation (données cumulatives) (Mesure de départ : 16,8 % au 31 mars 2023)	17,2 %	18,5 %	20 %	22 %	24 %

14. Zone géographiquement délimitée, autre qu’une aire protégée, qui est régie et gérée de façon à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris des fonctions et services écosystémiques connexes et, le cas échéant, des valeurs culturelles, spirituelles et socioéconomiques et d’autres valeurs pertinentes localement.

Action 6 : Accroître la protection des espèces fauniques ou floristiques en situation précaire au Québec et de leurs habitats



Les espèces en situation précaire, dont les espèces désignées menacées ou vulnérables, représentent des éléments particulièrement sensibles de la biodiversité. De nombreuses activités ont des conséquences sur les habitats et les populations d'espèces fauniques et floristiques en situation précaire au Québec, dont les activités agricoles, forestières et minières, ainsi que l'urbanisation. La réduction des menaces qui pèsent sur ces espèces et leurs habitats constitue un objectif prioritaire pour freiner le déclin de la biodiversité. Des mesures additionnelles de protection seront ainsi déployées au cours des prochaines années.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
2.1.2. Améliorer l'état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec	6.1 Nombre d'habitats d'espèces fauniques ou floristiques en situation précaire qui font l'objet d'une mesure additionnelle de protection ¹⁵ (données cumulatives) (Mesure de départ : sans objet)	20	70	130	190	250

15. Les cibles de cet indicateur réfèrent aux années civiles, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Action 7 : Lutter contre les espèces aquatiques envahissantes et les organismes pathogènes de la faune aquatique



On dénombre au Québec plus de 70 espèces animales et végétales envahissantes, et plus d'une trentaine d'autres espèces sont susceptibles de s'y introduire. L'introduction d'espèces exotiques envahissantes, tant végétales qu'animales, a de nombreuses conséquences. Elles peuvent entre autres dégrader des habitats et nuire aux espèces qui y habitent, notamment en transmettant des maladies ou des parasites. Elles peuvent également avoir des conséquences économiques importantes sur l'agriculture, la foresterie, l'industrie de la pêche, la navigation de plaisance et le tourisme. Le Ministère participe de différentes façons à la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes et les organismes pathogènes de la faune aquatique, dont par son programme [Stations de nettoyage d'embarcations](#), qui encourage l'implantation ou la réfection de stations de nettoyage d'embarcations visant à prévenir l'introduction ou la propagation de ces espèces indésirables.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
2.1.2. Améliorer l'état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec	7.1 Nombre de projets d'implantation ou de réfection de stations de nettoyage d'embarcations financés par le Ministère qui ont été réalisés par les bénéficiaires (données annuelles) (Mesure de départ : 11 en 2022-2023)	15	25	30	35	40

Action 8 : Appuyer le verdissement des infrastructures municipales pour réduire ou prévenir les risques liés aux vagues de chaleur et aux pluies intenses



Les changements climatiques augmentent la fréquence et l'intensité des événements météorologiques extrêmes comme les pluies torrentielles et les vagues de chaleur. L'impact de ces événements peut être amplifié par les infrastructures ou les aménagements urbains. Par exemple, les stationnements en asphalte empêchent l'eau de s'infiltrer dans le sol lors de fortes pluies, créant des débordements et abîmant les infrastructures. Ils entraînent également la création d'îlots de chaleur urbains lors des canicules, qui causent des ennuis de santé et constituent un risque pour la santé publique. En effet, selon [BISE-Lebel, G. et al. \(2019\)](#), le nombre de transports ambulanciers, d'admissions à l'urgence, d'hospitalisations et de décès augmente lors des vagues de chaleur. Les infrastructures vertes ont des répercussions positives sur la qualité de l'environnement et la santé publique, ainsi que sur la qualité de vie, notamment pour les personnes en situation de vulnérabilité. Le [Programme de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement \(OASIS\)](#), lancé en juin 2022, soutient la mise en place ou l'installation d'infrastructures vertes pour créer des îlots de fraîcheur et permettre l'infiltration de l'eau de pluie. Les cibles sont fixées à partir de 2026-2027 puisque la réalisation des premiers projets soutenus sera finalisée à partir de ce moment et ceux-ci pourront alors être comptabilisés.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
2.2.2. Prévenir les effets sur la santé associés à la dégradation de la nature	8.1 Nombre de nouveaux hectares couverts par des infrastructures vertes subventionnées dans le cadre du Programme OASIS et visant à réduire les effets des vagues de chaleur et des pluies intenses (données cumulatives) (Mesure de départ : sans objet)	0	0	0	56 ha	112 ha

Action 9 : Présenter l'offre d'activités récréotouristiques, éducatives et de plein air dans les aires protégées créées en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*



Diverses activités récréotouristiques, de plein air et éducatives ont lieu dans les aires protégées relevant de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, dont les réserves naturelles accessibles au public, les réserves de biodiversité et les réserves écologiques accessibles au public à des fins éducatives. Le Ministère souhaite favoriser la fréquentation de ces milieux par la population en développant des outils de communication pour faire connaître cette offre et mieux guider les différentes catégories d'utilisateurs pour la planification de leurs activités dans ces milieux naturels moins connus du public. Parmi les produits de communication qui pourraient être développés, on compte un recueil de l'offre en plein air dans ces aires protégées, des cartes interactives et des capsules vidéo des sites aménagés sur ces territoires.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
2.3.1. Améliorer l'accès aux milieux naturels	9.1 Nombre de nouveaux produits de communication axés sur l'accès aux aires protégées diffusés au public par le Ministère ou ses partenaires (données cumulatives) (Mesure de départ : 0)	1	2	3	5	7

Action 10 : Déployer des initiatives d'éducation sur la faune et les habitats pour les clientèles scolaires



Le Ministère déploie un ensemble d'initiatives afin d'obtenir la participation active des citoyens pour une pratique responsable envers la faune et ses habitats, et qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable. Certaines initiatives ciblent plus particulièrement les jeunes du primaire et du secondaire, dont les ateliers « Sur les traces de la faune » qui sont offerts en milieu naturel et animés par la Société des établissements de plein air du Québec, ainsi que le programme « La biodiversité et moi », qui est animé par un organisme dédié à l'éducation à la culture scientifique dans les classes de 6^e année du primaire. Ces initiatives soutiennent la pratique d'activités durables en milieu naturel en incitant les élèves à s'engager dans la conservation et la mise en valeur de la faune et ses habitats. Des notions sont enseignées aux clientèles scolaires, autant à propos de la biodiversité que de l'importance d'un habitat de qualité pour la faune, de l'existence des règles pour protéger les espèces fauniques et leur milieu, des impacts des actions humaines et des bons comportements à adopter lors d'activités en nature.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
2.3.2. Soutenir la pratique d'activités durables dans la nature	10.1 Nombre d'activités éducatives sur la faune et les habitats tenues auprès des clientèles scolaires (données annuelles) (Mesure de départ : 229 en 2022-2023)	230	230	230	230	230

Action 11 : Intégrer le développement durable dans les processus décisionnels du Ministère



Comme énoncé dans la *Loi sur le développement durable*, l'administration publique a l'obligation de prendre en compte l'ensemble des 16 principes de développement durable dans le cadre de ses différentes interventions. L'évaluation de la durabilité permet d'effectuer cette prise en compte et d'établir les enjeux, les occasions favorables et les risques associés aux interventions gouvernementales et d'apporter les correctifs nécessaires. Suivant la mise en place en 2022-2023 d'un processus d'évaluation de la durabilité dans ses interventions structurantes, le Ministère veillera à en augmenter la mise en application pour sa planification stratégique, ses interventions menant à un mémoire au Conseil des ministres et ses programmes de soutien financier normés qui seront créés ou mis à jour.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	11.1 Proportion des interventions ministérielles structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (données annuelles) (Mesure de départ : 16,2 % de juillet 2022 à mars 2023)	50 %	58 %	65 %	73 %	80 %

Action 12 : Intégrer le développement durable aux programmes de soutien financier normés du Ministère



Le Ministère administre un nombre important de programmes, dont la grande majorité inclut des critères de durabilité en raison de leur nature environnementale ou de leurs objectifs environnementaux. Ainsi, sur les 26 programmes normés sous la responsabilité du Ministère en 2022-2023, 24 étaient des programmes de soutien financier durables. Le Ministère veillera à maintenir un taux de 90 % lors de l'élaboration de nouveaux programmes ou la révision de programmes existants.

Le Ministère portera également une attention particulière lors de la création ou la révision de programmes dans les secteurs des bâtiments et du soutien aux entreprises puisque ceux-ci sont considérés comme prioritaires dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.3.4. Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	12.1 Proportion des programmes de soutien financier normés durables (données annuelles) (Mesure de départ : 92 % en 2022-2023)	90 %	90 %	90 %	90 %	90 %
	12.2 Proportion de programmes de soutien financier normés des secteurs prioritaires visés (Soutien aux entreprises et Bâtiments) qui intègrent des critères de durabilité (données annuelles) (Mesure de départ : 100 % en 2022-2023)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Action 13 : Accroître les acquisitions responsables du Ministère



Le Ministère souhaite améliorer sa performance en matière d'acquisitions responsables en intégrant davantage le développement durable dans ses processus contractuels pour ses acquisitions effectuées au moyen du Système électronique d'appel d'offres (SEAO). Pour ce faire, l'acquisition des biens et services et l'exécution des travaux de construction doivent tenir compte des indicateurs environnementaux (p. ex., réduction des émissions de GES et transport écoresponsable), sociaux (p. ex., commerce équitable et entreprise d'économie sociale) et économiques (p. ex., innovation technologique et proximité territoriale). Cela permettra ainsi au Ministère d'appuyer le développement du marché des biens et services durables et des technologies propres, l'essor d'entreprises québécoises éco-innovantes et le développement économique régional.

Les cibles concernent l'intégration de composantes responsables à la conclusion du contrat dans le SEAO à l'aide des indicateurs d'acquisition responsable. Ceux-ci peuvent être sélectionnés en fonction des caractéristiques des acquisitions, des pratiques des fournisseurs, des caractéristiques de ces derniers, ainsi que selon l'objet (la nature) du mandat. Tous les types d'acquisitions (biens et services ou travaux de construction) sont mesurés ainsi à partir de chaque processus d'octroi sur le SEAO (gré à gré, appels d'offres publics et sur invitation) sans égard au montant.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1. Accroître la part des acquisitions responsables	13.1 Proportion des contrats conclus par le Ministère qui intègrent des composantes responsables (données annuelles) (Mesure de départ : 28 % du 1 ^{er} septembre 2022 au 31 mars 2023)	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %

Action 14 : Accroître les pratiques écoresponsables du Ministère dans le domaine des technologies de l'information



La transformation numérique, qui s'est accélérée au cours des dernières années, amène des avancées considérables dans plusieurs domaines, dont l'amélioration des services aux citoyens. Par contre, l'usage du numérique amène aussi des conséquences comme une consommation importante de ressources naturelles non renouvelables et d'énergie, et la production de matières résiduelles nécessitant un traitement complexe. Le Ministère souhaite ainsi améliorer ses pratiques écoresponsables liées aux technologies de l'information et des communications dans le but de réduire l'impact environnemental de ses systèmes informatiques.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	14.1 Indice de maturité numérique responsable (données annuelles) (Mesure de départ : 25,8 % [Modéré])	30 % (Modéré)	35 % (Modéré)	40 % (Intermédiaire)	50 % (Intermédiaire)	60 % (Avancé)

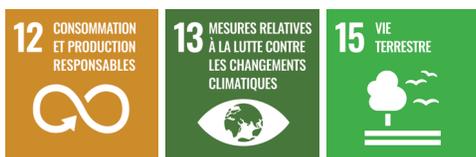
Action 15 : Élaborer une stratégie visant à faire évoluer l'utilisation des espaces en fonction des nouveaux modèles de travail qui misent sur une utilisation dynamique et collective des lieux



Dans le monde du travail, les modèles flexibles et le travail hybride ont gagné en importance dans les dernières années. Les espaces de travail doivent évoluer pour s'adapter à cette nouvelle réalité, car il est important de rendre les locaux plus fonctionnels et plus agréables pour les employés. L'optimisation des espaces amène également des effets environnementaux positifs comme l'économie de la consommation d'énergie.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.6.1 Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures	15.1 État d'avancement de l'élaboration de la stratégie (Mesure de départ : sans objet)	Sans objet	Stratégie déposée	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Action 16 : Augmenter la performance de la gestion des matières résiduelles des bâtiments et locaux occupés par les employés du Ministère



Par sa mission consistant à amener le Québec à réduire, réutiliser, recycler et valoriser les matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques, RECYC-QUÉBEC est un partenaire privilégié et un collaborateur clé du ministère. C'est donc naturellement que le ministère s'est engagé à s'inscrire au Programme de reconnaissance Ici on recycle + qui permet aux industries, commerces et institutions qui gèrent leurs matières résiduelles de façon responsable d'obtenir une attestation qui reconnaît leurs efforts tout en bénéficiant d'un service d'accompagnement offert par les professionnels de RECYC-QUÉBEC.

Les employés du ministère sont répartis dans une centaine d'établissements sur l'ensemble du territoire québécois. Certaines attestations couvrant l'entièreté d'une bâtisse seront obtenues en collaboration avec la Société québécoise des infrastructures lorsque celle-ci est propriétaire, comme cela pourrait être le cas pour l'édifice Marie-Guyart à Québec.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	16.1 Nombre de nouvelles attestations Ici on recycle + (IOR+) de niveau Performance ou supérieur obtenues par le Ministère (données cumulatives) (Mesure de départ : 0)	1	3	6	8	10

Action 17 : Accroître l'électrification du parc des véhicules légers¹⁶ utilisés par le Ministère



Près de 25 % des émissions de GES des activités de l'État québécois proviennent de la demande en énergies fossiles du parc de véhicules des ministères et des organismes. L'utilisation de véhicules électriques permet de réduire les émissions de GES. Le Ministère a mis en place plusieurs mesures dans les dernières années afin de faciliter l'électrification de véhicules au Québec. Ainsi, il poursuivra ses efforts en électrifiant sa propre flotte de véhicules.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.8.1 Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État	17.1 Proportion des véhicules électriques du parc de véhicules légers utilisés par le Ministère (données annuelles) (Mesure de départ : 26,5 % au 31 mars 2023)	36 %	60 %	62 %	64 %	71 %

16. Véhicule routier dont le poids nominal brut du véhicule (PNBV) est de moins de 4 500 kg, soit par exemple un véhicule automobile au sens du Code de la sécurité routière, en excluant du calcul les véhicules tout-terrain, les motoneiges et les remorques.

Action 18 : Augmenter la part modale du transport actif, collectif et des autres solutions de rechange à l'auto solo des employés du Ministère



Le secteur des transports est le secteur qui génère le plus d'émissions de GES au Québec. Selon l'inventaire québécois des émissions de GES (2021)¹⁷, il correspond à lui seul à 42,6 % des émissions, dont 73,3 % sont engendrées par le transport routier. Les déplacements en transport actif (marche, vélo), collectif (transport en commun) et partagé (covoiturage, autopartage) permettent d'économiser de l'argent et de se remettre en forme, en plus de contribuer à la diminution des GES rejetés dans l'environnement. Conscient de ce fait et soucieux du bien-être de ses employés, le Ministère compte mettre en place différentes mesures pour favoriser et encourager la mobilité durable lors des déplacements domicile-travail de ses employés, et ainsi augmenter la part modale du transport actif, collectif et des autres solutions de rechange à l'auto solo.

Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État	18.1 Part modale du transport actif, collectif et des solutions de rechange à l'auto solo (données annuelles) (Mesure de départ : sans objet)	Mesure de départ établie	+1 % p/r à la mesure de départ	+2 % p/r à la mesure de départ	+3 % p/r à la mesure de départ	+4 % p/r à la mesure de départ

17. [Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2021 et leur évolution depuis 1990 \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)

Tableau synoptique

Sous-objectif de la SGDD	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
1.1.2	1. Encourager la réalisation de projets de valorisation des rejets thermiques au Québec	1.1 Nombre de gigajoules (GJ) d'énergie remplacées par des rejets thermiques valorisés (données annuelles) (Mesure de départ : 0 en 2022-2023)	0	303 651	696 627	2 089 881	6 269 643
1.1.3	2. Soutenir des projets de démonstration technologique au Québec en matière d'énergie et de réduction des émissions de GES	2.1 Nombre de technologies ou procédés en démonstration, acceptés dans le cadre du programme Technoclimat ¹⁸ (données annuelles) (Mesure de départ : 12 en 2022-2023)	9	9	9	9	9
1.3.1	3. Accroître l'électrification des véhicules légers du Québec	3.1 Parts de marché des véhicules électriques selon les immatriculations de véhicules légers neufs ¹⁹ (données annuelles) (Mesure de départ : 11,8 % pour les 3 premiers trimestres de 2022)	12,2 %	24 %	27 %	32 %	47 %
1.3.2	4. Accélérer le déploiement de bornes de recharge publiques	4.1 Nombre de bornes de recharge ²⁰ rapide à courant continu publiques mises en service ayant reçu une aide financière (données cumulatives) (Mesure de départ : 0 en 2022-2023)	70	350	615	815	1 070
2.1.1	5. Créer de nouvelles aires protégées et conservées	5.1 Pourcentage du territoire du Québec visé par une mesure de conservation (données cumulatives) (Mesure de départ : 16,8 % au 31 mars 2023)	17,2 %	18,5 %	20 %	22 %	24 %

18. L'indicateur réfère à tous les projets acceptés durant l'année financière, dont le statut peut être terminé, en cours ou annulé.

19. Les cibles de cet indicateur réfèrent aux années civiles, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

20. Une borne de recharge est comptabilisée pour chaque port de recharge.

Sous-objectif de la SGDD	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
2.1.2	6. Accroître la protection des espèces fauniques ou floristiques en situation précaire au Québec et de leurs habitats	6.1 Nombre d'habitats d'espèces fauniques ou floristiques en situation précaire qui font l'objet d'une mesure additionnelle de protection ²¹ (données cumulatives) (Mesure de départ : 0 en 2022-2023)	20	70	130	190	250
	7. Lutter contre les espèces aquatiques envahissantes et les organismes pathogènes de la faune aquatique	7.1 Nombre de projets d'implantation ou de réfection de stations de nettoyage d'embarcations financés par le Ministère qui ont été réalisés par les bénéficiaires (données annuelles) (Mesure de départ : 11 en 2022-2023)	15	25	30	35	40
2.2.2	8. Appuyer le verdissement des infrastructures municipales pour réduire ou prévenir les risques liés aux vagues de chaleur et aux pluies intenses	8.1 Nombre de nouveaux hectares couverts par des infrastructures vertes subventionnées dans le cadre du Programme OASIS et visant à réduire les effets des vagues de chaleur et des pluies intenses (données cumulatives) (Mesure de départ : sans objet)	0	0	0	56 ha	112 ha
2.3.1	9. Présenter l'offre d'activités récréotouristiques, éducatives et de plein air dans les aires protégées créées en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel	9.1 Nombre de nouveaux produits de communication axés sur l'accès aux aires protégées diffusés au public par le Ministère ou ses partenaires (données cumulatives) (Mesure de départ : 0 en 2022-2023)	1	2	3	5	7

21. Les cibles de cet indicateur réfèrent aux années civiles, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Sous-objectif de la SGDD	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
2.3.2	10. Déployer des initiatives d'éducation sur la faune et les habitats pour les clientèles scolaires	10.1 Nombre d'activités éducatives sur la faune et les habitats tenues auprès des clientèles scolaires (données annuelles) (Mesure de départ : 229 en 2022-2023)	230	230	230	230	230
5.1.1	11. Intégrer le développement durable dans les processus décisionnels du Ministère	11.1 Proportion des interventions ministérielles structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (données annuelles) (Mesure de départ : 16,2 % 1 ^{er} juillet au 31 mars 2023)	50 %	58 %	65 %	73 %	80 %
5.3.4	12. Intégrer le développement durable aux programmes de soutien financier normés du Ministère	12.1 Proportion des programmes de soutien financier normés durables (données annuelles) (Mesure de départ : 92 %)	90 %	90 %	90 %	90 %	90 %
		12.2. Proportion de programmes de soutien financier normés des secteurs prioritaires visés (Soutien aux entreprises et Bâtiments) qui intègrent des critères de durabilité (données annuelles) (Mesure de départ : 100 % en 2022-2023)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
5.4.1	13. Accroître les acquisitions responsables du Ministère	13.1 Proportion des contrats conclus par le Ministère qui intègrent des composantes responsables (données annuelles) (Mesure de départ : 28 % du 1 ^{er} septembre 2022 au 31 mars 2023)	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %
5.5.1	14. Accroître les pratiques écoresponsables du Ministère dans le domaine des technologies de l'information	14.1 Indice de maturité numérique responsable (données annuelles) (Mesure de départ : 25,8 % en 2021)	30 % (Modéré)	35 % (Modéré)	40 % (Intermédiaire)	50 % (Intermédiaire)	60 % (Avancé)

Sous-objectif de la SGDD	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.6.1	15. Élaborer une stratégie visant à faire évoluer l'utilisation des espaces en fonction des nouveaux modèles de travail qui misent sur une utilisation dynamique et collective des lieux	15.1 État d'avancement de l'élaboration de la stratégie (Mesure de départ : sans objet)	Sans objet	Stratégie déposée	Sans objet	Sans objet	Sans objet
5.7.1	16. Augmenter la performance de la gestion des matières résiduelles des bâtiments et locaux occupés par les employés du Ministère	16.1 Nombre de nouvelles attestations Ici on recycle + (IOR+) de niveau Performance ou supérieur obtenues par le Ministère (données cumulatives) (Mesure de départ : 0)	1	3	6	8	10
5.8.1	17. Accroître l'électrification du parc de véhicules légers²² utilisés par le Ministère	17.1 Proportion des véhicules électriques du parc de véhicules légers utilisés par le Ministère (données annuelles) (Mesure de départ : 26,5 % au 31 mars 2023)	36 %	60 %	62 %	64 %	71 %
5.8.2	18. Augmenter la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés du Ministère	18.1 Part modale du transport actif, collectif et des solutions de rechange à l'auto solo (données annuelles) (Mesure de départ : sans objet)	Mesure de départ établie	+1 % p/r à la mesure de départ	+2 % p/r à la mesure de départ	+3 % p/r à la mesure de départ	+4 % p/r à la mesure de départ

22. Véhicule routier dont le poids nominal brut du véhicule (PNBV) est de moins de 4 500 kg, soit par exemple un véhicule automobile au sens du *Code de la sécurité routière*, en excluant du calcul les véhicules tout-terrain, les motoneiges et les remorques.



*Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs*

Québec 